

# CERT CNI PASSEPORTS

Par mail du 27 mars 2026, et dans la continuité de la réunion DRH-DMATES du 27 janvier 2026, notre syndicat a interpellé la DMATES sur la situation des CERTs CNI/PASSEPORTS.

En effet, notre syndicat FO PREF SMI a expliqué la complexité qu'ont actuellement nos collègues pour atteindre la cible MI fixée à 90 dossiers par jour instruits.

Pour atteindre cette cible, les agents des CERTs doivent déjà consulter une moyenne de 130 à 140 dossiers par jour.

De plus, notre syndicat dénonce que certains CERTs donnent un objectif chiffré de 100, voire 110 dossiers à valider par jour.

À tout cela s'ajoutent les situations familiales de nos concitoyens, la formation des contractuels à contrat de courte durée qui viennent en renfort dans les services, les fraudes telles que documentaires, les usurpations, les dossiers de tutelles et curatelles, les habilitations familiales, la détection des conflits familiaux.

Les collègues sont également fortement sollicités pour la gestion administrative (traitement du courrier et des mails réquisitionnés, instruction des passeports de service, de mission et d'urgence, réception des mairies pour la remise ou réception des DR Mobiles, destructions des titres perdus ou trouvés...), traitement de la messagerie pour répondre à toutes les sollicitations principalement des mairies, le traitement des dossiers en anomalies (demandes multiples, preuves d'état civil, renouvellement sans collisions, problèmes d'authentification d'empreintes).

C'est pourquoi notre syndicat FO PREF SMI a demandé de revoir la cible quotidienne et de donner des instructions pour que celle-ci soit appliquée dans tous les CERTs CNI/passeports.

Notre syndicat rappelle que nos collègues sont affectés à un service d'instruction et non de production.

Notre syndicat FO PREF SMI continue de défendre les conditions de travail des collègues de préfecture, de sous-préfecture, SGCD, SGAMI et juridiction administrative.

## LE 1<sup>ER</sup> SYNDICAT

### DES PREFS, SGCD, SGAMI ET JA

[FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR](mailto:FO-PREFECTURES@INTERIEUR.GOUV.FR)

